

SERENA
Société par actions simplifiée
Capital : 1 236 209 euros
Siège social : 118 avenue de Paris, 79000 Niort
353 508 443 RCS NIORT

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 JUIN 2025**

Le 20 juin 2025 à 11 heures, dans les locaux d'IMA GIE, 118 avenue de Paris à Niort/79000, la société IMA SA, Associé Unique de SERENA, a pris les décisions suivantes relatives à :

- Examen, discussion et approbation des comptes et bilan de l'exercice 2024
- Affectation du résultat de l'exercice 2024
- Renouvellement du mandat du Commissaire au Compte
- Modifications diverses statutaires
- Pouvoirs en vue des formalités

Il est rappelé :

- que l'Associé Unique en sa qualité de Président de la société a établi et arrêté, le 10 mars 2025, les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- qu'au cours de l'exercice écoulé aucune convention visée à l'article L 227-10 du Code du commerce n'a été conclue.

PREMIERE DECISION
(Approbation des comptes)

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes annuels (à savoir le bilan, le compte de résultat et son annexe) tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME DECISION
(Affectation du résultat)

L'Associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 74 307,56 euros de la manière suivante :

Origine :	
Report à nouveau antérieur	-647 484,36 €
Résultat déficitaire de l'exercice	74 307,56 €

Affectation de la perte en report à nouveau :	
Solde en report à nouveau	-573 176,80 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

(Renouvellement du mandat du Commissaire au Compte)

Le mandat du Commissaire aux comptes étant arrivé à son terme, l'Associé Unique décide, après avis préalable du Comité d'Audit et des Risques Groupe du 19 septembre 2024, de renouveler le mandat de :

La société GROUPE Y Audit, située 53 rue des Marais, BP 8421, 79024 NIORT Cedex 9

pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'Associé Unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2030.

QUATRIEME DECISION

(Modifications diverses statutaires)

Afin de permettre la dématérialisation des procès-verbaux des décisions de l'Associé unique, l'Associé Unique décide d'apporter les ajustements nécessaires à l'article 12- Décisions sociales en spécifiant que les décisions de l'Associé Unique font l'objet d'un procès-verbal pouvant être signé au moyen d'une signature électronique simple.

L'Associé Unique en profite pour mettre à jour la dénomination du président, IMA SA.

CINQUIEME DECISION

(Pouvoirs en vue des formalités)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment de déclaration et dépôt auprès de tous organismes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.



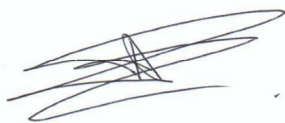
L'Associé Unique
IMA SA
Représentée par David PINO

MOBILITÉ
HABITAT
SANTÉ BIEN-VIVRE
JURIDIQUE

SÉRÉNA 2024

RAPPORT ANNUEL.

Certifié conforme, le 1er juillet 2025



David PINO
Représentant IMA SA, Présidente



1 COMPTES

- BILAN
- COMPTE DE RÉSULTAT
- ANNEXE AUX COMPTES

COMPTES 2024.



SÉRÉNA





1 COMPTES

- BILAN
- COMPTE DE RÉSULTAT
- ANNEXE AUX COMPTES

COMPTES 2024.



SÉRÉNA



BILAN

A. ACTIF

SERENA en EUR

	Brut	Amortissements / dépréciations	Net	Net N-1
			31/12/2024	31/12/2023
CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT NON APPELE				
<i>Actionnaires capital social non appelé</i>				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 979	9 848	13 131	16 414
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Concessions, brevets et droits similaires</i>	22 979	9 848	13 131	16 414
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Avances, acomptes sur immo. incorporell</i>				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
<i>Terrains et constructions</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	123 140		123 140	123 140
<i>Autres participations</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>	123 140		123 140	123 140
ACTIF IMMOBILISE	146 119	9 848	136 271	139 554
STOCKS ET EN-COURS				
<i>Matières premières et autres approvision</i>				
<i>En-cours de production (biens et services)</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur comman</i>				
CREANCES	317 579	9 688	307 891	355 131
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	281 818	9 688	272 130	208 848
<i>Autres créances</i>	35 761		35 761	146 283
DIVERS	730 874		730 874	528 873
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>	730 874		730 874	528 873
<i>Intérêts courus à recevoir</i>				
ACTIF CIRCULANT	1 048 453	9 688	1 038 765	884 004
COMPTES DE REGULARISATION				16
<i>Charges constatées d'avance</i>				16
CHARGES A REPARTIR				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF				
TOTAL GENERAL	1 194 572	19 536	1 175 036	1 023 573

BILAN**B.****PASSIF****SERENA en EUR****31/12/2024 31/12/2023**

<i>Capital social</i>	1 236 209	1 236 209
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport</i>		
<i>Autres réserves</i>	30 174	30 174
<i>Report à nouveau</i>	-647 484	-516 065
<i>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou pe</i>	74 308	-131 419
<i>Ecart de conversion</i>		
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		

CAPITAUX PROPRES	693 207	618 899
-------------------------	----------------	----------------

PROVISIONS*Provisions pour risques***PROVISIONS****DETTES FINANCIERES**

Emprunts et dettes auprès des établissem
Emprunts et dettes financières divers
Avances et acomptes reçus sur command

DETTES D'EXPLOITATION	456 751	404 465
------------------------------	----------------	----------------

<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	404 324	369 048
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	52 427	35 417
<i>Personnel</i>		
<i>Etat, organismes de sécurité sociale et co</i>	52 427	35 417

DETTES DIVERSES	25 079	209
------------------------	---------------	------------

<i>Dettes sur immobilisations et comptes rai</i>		
<i>Autres dettes</i>		
<i>Autres dettes</i>	25 079	209

DETTES	481 830	404 674
---------------	----------------	----------------

COMPTES DE REGULARISATION*Produits constatés d'avance***ECARTS DE CONVERSION PASSIF**

TOTAL GENERAL	1 175 036	1 023 573
----------------------	------------------	------------------



1 COMPTES

- BILAN
- COMPTE DE RÉSULTAT
- ANNEXE AUX COMPTES

COMPTES 2024.



SÉRÉNA



COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	SERENA en EUR		
	31/12/24	31/12/23	Variation N / N-1
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	2 239 652	1 902 156	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	2 239 652	1 902 156	18%
Production stockée, immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges	246	836	
Autres produits			
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 239 898	1 902 992	18%
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières, autres approvisionnements			
Variation de stock matières premières			
Charges de sinistres prestations			
Autres achats et charges externes	2 135 985	2 070 156	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 847	1 704	
Salaires, traitements, charges sociales		40	
Dotations aux amortissements et dépréciations	3 885	6 611	
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges	7	-1	
CHARGES D'EXPLOITATION	2 141 723	2 078 509	3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	98 175	-175 517	-156%
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers de participations			
Autres intérêts et produits assimilés	164	291	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
PRODUITS FINANCIERS	164	291	-44%
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES			
RESULTAT FINANCIER	164	291	-44%
Produits exceptionnels	7 279		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 279		
Charges exceptionnelles	6 541		
Dotations exceptionnelles aux amortissements dépréciations et provisions			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 541		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	738		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	24 769	-43 807	
RESULTAT [Bénéfice ou Perte]	74 308	-131 419	-157 %



1 COMPTES

- BILAN
- COMPTE DE RÉSULTAT
- ANNEXE AUX COMPTES

COMPTES 2024.



SÉRÉNA



Annexe aux comptes SERENA

1- Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2024 a été marquée par la poursuite des tensions géopolitiques mondiales et un contexte d'incertitude persistante au niveau national. Dans ce cadre, l'activité économique en France a affiché une croissance modeste sur l'exercice, marquée également par un niveau d'inflation en baisse, qui reste cependant élevée.

Il convient de souligner la bonne résistance des fondamentaux de l'entité dans ce contexte.

L'hypothèse de continuité d'exploitation qui sous-tend l'élaboration de ses comptes reste donc parfaitement pertinente.

Le chiffre d'affaires en 2024 s'est établi à 2 240 k€ contre 1 902 k€ fin 2023. La variation de +17,74% s'explique par la croissance du portefeuille d'abonnés.

2- Règles et méthodes comptables

Les présents comptes ont été établis conformément :

- Aux dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce ;
- Aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France : Le règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.1. Actif immobilisé

2.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Concession, solutions informatiques et brevets : 3 à 7 ans ;
- Matériel technique de télé-vigilance : 2 ou 3 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3,4 ou 5 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

2.1.2. Immobilisations financières

Il s'agit exclusivement des versements annuels effectués, dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort construction, sous forme de prêts sans intérêt d'une durée de 20 ans.

2.2. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances concernent uniquement l'activité de téléassistance.

2.3. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement cessibles à court terme, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie.

2.4. Comptes de régularisation actif

Les charges à payées au cours de l'exercice mais non imputables à ce dernier sont portées en charges constatées d'avance.

2.5. Capitaux propres

Le capital social s'élève à 1 236 209 euros et il est constitué de 992 142 actions d'une valeur nominal de 1,246 euros.

2.6. Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

2.7. Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement.

2.8. Comptes de régularisation passif

Les produits facturés au cours de l'exercice mais non imputables à ce dernier sont portés en produits constatés d'avance.

2.9. Engagement de retraite

Il n'y a plus d'effectif salarié depuis le 31 décembre 2022.

2.10. Intégration fiscale

SERENA est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe IMA SA.

3- Changement de méthode

3.1. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.2. Changement de méthode de présentation

Pas de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

4- Événements marquants depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

5- Note sur le bilan

Les éléments présentés ci-après sont exprimés en milliers d'euros.

5.1. Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

Nature	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Mise au Rebut	Cessions	Valeur brute fin d'exercice
Fonds commercial Autres postes d'immobilisations incorporelles	23				23
Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements, aménagements Matériel de bureau, informatique Matériel Télévigilance Mobilier					
Immobilisations en cours Prêts et autres immobilisations financières	123				123
Total	146				146

Amortissements des immobilisations

Nature	Montant Début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	7	3		10
Installations générales, agencements Matériel de bureau, informatique Matériel Télévigilance Mobilier				
Total	7	3		10

5.2. État des échéances des créances

Le total des créances brutes à la clôture de l'exercice s'élève à 318 K€.

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	12	12	
Autres créances clients	270	270	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	36	36	
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Personnel			
Fournisseurs avoirs à recevoir			
Fournisseurs débiteurs			
Groupe et associés			
Autres créances			
Total	318	318	

5.3. Produits à recevoir inclus dans les créances

Produits à recevoir et factures à établir	2024	2023
Fournisseurs, Avoir à recevoir		
Client factures à établir		
Produits à recevoir		
TOTAL	0	0

5.4. État des échéances des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 482 k€ en totalité à moins d'1 an.

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, -5 ans	Plus de 5 ans
Concours bancaires courants				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	404	404		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat, taxe sur la valeur ajoutée et autres impôts	52	52		
Groupe et associés	25	25		
Charges à payer				
Autres dettes et clients créditeurs	1	1		
Total	482	482		

5.5. Charges à payer intégrées dans les dettes

Charges à payer	2024	2023
<u>Dettes fournisseurs comptes rattachés</u>		
Factures à recevoir		
Provisions, factures à recevoir	198	170
<u>Dettes sur immobilisations</u>		
Factures fournisseur immobilisations à recevoir		
<u>Dettes fiscales et sociales</u>		
Dettes provisionnées congés payés		
Personnel, autres charges à payer		
Charges congés payés		
Charges sociales sur autres charges à payer		
Etat, charges à payer		1
<u>Autres dettes</u>		
Avoir à établir		
Charges à payer		
TOTAL	198	171

6- États des placements et de la trésorerie

6.1. Centralisation de trésorerie

Les éléments présentés ci-après sont exprimés en euros.

La centralisation de la trésorerie est une procédure qui consiste à faire remonter sur une même société, les encaissements et les décaissements affectant les comptes bancaires d'entités formant un groupe d'entreprises afin d'optimiser la gestion de la trésorerie.

Dans le Groupe IMA, c'est dans la société IMA SA que le compte centralisateur (ou compte pivot) est ouvert.

La position des soldes bancaires du 31 décembre 2024, apportés à la centralisation de la trésorerie, s'établit ainsi :

	Soldes bancaires apportés à la centralisation de la trésorerie
Banques	0 k€
Total	0 k€

La centralisation de trésorerie repose sur des mouvements effectifs de fonds entre le compte centralisateur et les comptes participants et génère par conséquent une relation de prêt/emprunt intragroupe nécessitant la mise en place d'une rémunération calculée sur le principe suivant : les avances portent intérêt au taux Ester -0,20 sur les positions créditrices (prêts) et Ester +0,20 sur les positions débitrices (emprunts) sans que le taux puisse devenir négatif conformément à la convention de trésorerie (le taux minimum pouvant être appliqué sera de 0).

Ces rémunérations ressortent comme suit pour l'exercice :

	Charges financières	Produits financiers
Exercice 2024	0 k€	0 k€

6.2. Placements

Du fait que l'ensemble de la trésorerie est centralisé dans IMA SA, SERENA ne dispose d'aucun placement. (cf. 6.1.).

6.3. Éléments concernant les entreprises liées

Les entreprises liées sont celles incluses dans le périmètre de consolidation de la société mère IMA SA. La société SERENA fait partie du Groupe IMA et réalise, de ce fait, des opérations avec les autres sociétés du Groupe (entreprises liées).

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2024

Aucune participation constatée sur l'exercice.

6.4. Opérations se rapportant à des entreprises liées

en k€	Montant concernant les entreprises	
Postes	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant)		
Créances clients et comptes rattachés	4	
Autres créances		
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	25	
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		

7- Informations complémentaires sur les autres postes du passif

7.1. Composition du capital social

Le capital social à la clôture de l'exercice s'élève à 1 236 209 € versés en totalité, représentant 992 142 actions.

Il est détenu à 100 % par IMA SA, 118 avenue de Paris – 79000 NIORT.

7.2. Mouvements des fonds propres et réserves

Tableau de variation des capitaux propres

Nature	31.12.2023	Affectation du résultat N-1	Mouvements Résultat N	31.12.2024
Capital	1 236			1 236
Écart réévaluations				
Réserve légale	30	-	-	30
Autres réserves	-	-	-	-
Report à nouveau créditeur	(516)	(131)	-	(647)
Résultat de l'exercice	(131)	131	74	74
TOTAL	619	0	74	693

7.3. Réévaluation au cours de l'exercice

Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice.

7.4 Provisions pour risques et charges

Aucune provision pour risques et charges sur l'exercice.

8- Autres informations sur les postes du bilan

Charges et produits constatés d'avance	2024	2023
<u>Charges/produits d'exploitation</u>		
Charges constatées d'avance	0	0
Produits constatés d'avance	0	0

9- Engagements hors bilan

Engagements donnés

Les engagements de retraite n'ont pas été constatés sous forme de provision. De même ces indemnités de fin de carrière n'ont pas été évaluées au 31/12/2024 car il n'y a plus d'effectif salarié depuis le 31/12/2022.

Engagements reçus

Aucun engagement reçu sur l'exercice.

10- Note sur le compte de résultat

10.1. Commissions

Dans le cadre de la commercialisation des produits de la société, un versement de commissions de vente est effectué aux partenaires. Au titre de l'exercice, le montant provisionné s'élève à 156 k€.

10.2. Ventilation du chiffre d'affaires

LIBELLES	2024	2023
Services à la personne		
Assistance		
Téléassistance	2 240	1 902
Autres		
TOTAL	2 240	1 902

10.3. Entrées et sorties du portefeuille

Néant.

10.4. Production immobilisée

La société n'a réalisé aucune production immobilisée sur l'exercice.

10.5. Ventilations des produits et charges de placement

Non applicable à la société.

10.6. Ventilations des charges de personnel

Libellés	2024	2023
Salaires	0	0
Charges sociales	0	0
Autres frais de personnel	0	0
Total	0	0

10.7. Proportion dans laquelle le résultat de l'exercice a été affecté par des dérogations aux principes généraux d'évaluation

Aucune dérogation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale n'a été pratiquée au cours de l'exercice.

10.8. Impôt sur les bénéfices – intégration fiscale

● Détermination du résultat fiscal

Résultat avant impôt société	99 K€
Réintégrations	0 K€
Déductions	0 K€
Résultat fiscal	99 K€
Subvention intégration fiscale	25 K€

Depuis l'exercice ouvert au 01/01/2012, la société SERENA est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe IMA SA.

En application de la convention d'intégration fiscale, SERENA a versé à IMA SA, au titre de l'exercice 2024 une somme de 25 K€ équivalente à la charge d'impôt supportée.

● Répartition impôt sur les bénéfices

Impôt sur résultat courant	25 K€
Impôt sur résultat exceptionnel	0 K€

● Intégration fiscale

La répartition de l'impôt au sein du groupe est la suivante :

Chaque société filiale verse à IMA SA, la société mère au titre de sa contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat ou sa plus-value à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement.

En cas de déficit ou de moins-value nette à long terme, chaque société filiale recevra à titre définitif de la société mère une subvention égale à l'économie d'impôt sur les sociétés procurée à cette dernière par la prise en compte de ce déficit ou de cette moins-value nette.

Les éléments de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont les suivants :

Impôt comptabilisé	:	25 k€
Impôt à payer	:	25 k€
Différence	:	0 k€
Impôt comptabilisé (avec intégration fiscale)	:	25 k€
Impôt sans intégration fiscale	:	25 k€
Différence	:	0 k€
Déficits reportables	:	Néant
Impôts sur les bénéfices 2024 : IS à 25% :		25 k€

● **Situation fiscale différée ou latente**

	Déductions - réintégrations fiscales			Impôt
	Début d'exercice	Variation	Fin d'exercice	
1. Décalage certains ou éventuels				
- Provisions non déductibles temporairement				
- Charges non déductibles temporairement				
- Plus-values latentes imposées	-			
- Moins- values latentes déduites	-			
- Ecart de conversion passif	-			
- Ecart de conversion actif	-			
- Plus- values en instance d'imposition	-			
- Moins- values en instance d'imposition	-			
Total				
2. Eléments à imputer				
- Amortissements différés	-	-	-	-
- Moins- values à long terme	-	-	-	-
3. Eléments de taxation éventuelle	-	-	-	-

10.9. Ventilation des charges et produits exceptionnels

Charges exceptionnelles	2024	2023
- Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés		
- Autres charges exceptionnelles	6	
Total	6	0

Produits exceptionnels	2024	2023
- Produits de cession des éléments d'actifs cédés		
- Autres produits exceptionnels	7	
Total	7	0

11- Autres informations

11.1. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale	IMA SA
Forme	SA à directoire et Conseil de surveillance
Siège social	118 Avenue de Paris - 79000 NIORT
Capital social	55 382 784 euros
Identifiant	RCS NIORT 320 281 025

11.2. Informations sur les dirigeants

Non applicable à la société.

11.3. Effectifs

Effectifs moyens (personnel salarié)	2024	2023
Cadres		
Agents de maîtrise		
Employés		
TOTAL	0	0

11.4. Information sur le crédit-bail

Au cours de l'exercice 2024, il n'y a eu aucun financement en crédit-bail.



Exercice clos le 31 décembre **2024**

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

S.A.S. SERENA

118, Avenue de Paris
79000 NIORT

S.A.S. SERENA**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Associé Unique de la société SERENA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Associé Unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SERENA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Région Pays de la Loire - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 500 000 €

Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél.: 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA: FR 10 377 530 563



Membre indépendant du réseau
international Moore Global.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé Unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Niort, le 19 mai 2025

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit



Christophe MALÉCOT



1 COMPTES

- BILAN
- COMPTE DE RÉSULTAT
- ANNEXE AUX COMPTES

COMPTES 2024.



SÉRÉNA



BILAN

A. ACTIF

SERENA en EUR

	Brut	Amortissements / dépréciations	Net	Net N-1
			31/12/2024	31/12/2023
CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT NON APPELE				
<i>Actionnaires capital social non appelé</i>				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 979	9 848	13 131	16 414
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Concessions, brevets et droits similaires</i>	22 979	9 848	13 131	16 414
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Avances, acomptes sur immo. incorporell</i>				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
<i>Terrains et constructions</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	123 140		123 140	123 140
<i>Autres participations</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>	123 140		123 140	123 140
ACTIF IMMOBILISE	146 119	9 848	136 271	139 554
STOCKS ET EN-COURS				
<i>Matières premières et autres approvision</i>				
<i>En-cours de production (biens et services)</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur comman</i>				
CREANCES	317 579	9 688	307 891	355 131
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	281 818	9 688	272 130	208 848
<i>Autres créances</i>	35 761		35 761	146 283
DIVERS	730 874		730 874	528 873
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>	730 874		730 874	528 873
<i>Intérêts courus à recevoir</i>				
ACTIF CIRCULANT	1 048 453	9 688	1 038 765	884 004
COMPTES DE REGULARISATION				16
<i>Charges constatées d'avance</i>				16
CHARGES A REPARTIR				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF				
TOTAL GENERAL	1 194 572	19 536	1 175 036	1 023 573

BILAN**B. PASSIF****SERENA en EUR****31/12/2024 31/12/2023**

<i>Capital social</i>	1 236 209	1 236 209
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport</i>		
<i>Autres réserves</i>	30 174	30 174
<i>Report à nouveau</i>	-647 484	-516 065
<i>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou pe</i>	74 308	-131 419
<i>Ecart de conversion</i>		
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		

CAPITAUX PROPRES	693 207	618 899
-------------------------	----------------	----------------

PROVISIONS*Provisions pour risques***PROVISIONS****DETTES FINANCIERES***Emprunts et dettes auprès des établissem*
Emprunts et dettes financières divers
Avances et acomptes reçus sur command

DETTES D'EXPLOITATION	456 751	404 465
------------------------------	----------------	----------------

<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	404 324	369 048
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	52 427	35 417
<i>Personnel</i>		
<i>Etat, organismes de sécurité sociale et co</i>	52 427	35 417

DETTES DIVERSES	25 079	209
------------------------	---------------	------------

<i>Dettes sur immobilisations et comptes rai</i>		
<i>Autres dettes</i>		
<i>Autres dettes</i>	25 079	209

DETTES	481 830	404 674
---------------	----------------	----------------

COMPTES DE REGULARISATION*Produits constatés d'avance***ECARTS DE CONVERSION PASSIF**

TOTAL GENERAL	1 175 036	1 023 573
----------------------	------------------	------------------



1 COMPTES

- BILAN
- COMPTE DE RÉSULTAT
- ANNEXE AUX COMPTES

COMPTES 2024.



SÉRÉNA



COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	SERENA en EUR		
	31/12/24	31/12/23	Variation N / N-1
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	2 239 652	1 902 156	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	2 239 652	1 902 156	18%
Production stockée, immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges	246	836	
Autres produits			
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 239 898	1 902 992	18%
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières, autres approvisionnements			
Variation de stock matières premières			
Charges de sinistres prestations			
Autres achats et charges externes	2 135 985	2 070 156	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 847	1 704	
Salaires, traitements, charges sociales		40	
Dotations aux amortissements et dépréciations	3 885	6 611	
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges	7	-1	
CHARGES D'EXPLOITATION	2 141 723	2 078 509	3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	98 175	-175 517	-156%
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers de participations			
Autres intérêts et produits assimilés	164	291	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
PRODUITS FINANCIERS	164	291	-44%
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES			
RESULTAT FINANCIER	164	291	-44%
Produits exceptionnels	7 279		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 279		
Charges exceptionnelles	6 541		
Dotations exceptionnelles aux amortissements dépréciations et provisions			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 541		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	738		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	24 769	-43 807	
RESULTAT [Bénéfice ou Perte]	74 308	-131 419	-157 %



1 COMPTES

- BILAN
- COMPTE DE RÉSULTAT
- ANNEXE AUX COMPTES

COMPTES 2024.



SÉRÉNA



Annexe aux comptes SERENA

1- Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2024 a été marquée par la poursuite des tensions géopolitiques mondiales et un contexte d'incertitude persistante au niveau national. Dans ce cadre, l'activité économique en France a affiché une croissance modeste sur l'exercice, marquée également par un niveau d'inflation en baisse, qui reste cependant élevée.

Il convient de souligner la bonne résistance des fondamentaux de l'entité dans ce contexte.

L'hypothèse de continuité d'exploitation qui sous-tend l'élaboration de ses comptes reste donc parfaitement pertinente.

Le chiffre d'affaires en 2024 s'est établi à 2 240 k€ contre 1 902 k€ fin 2023. La variation de +17,74% s'explique par la croissance du portefeuille d'abonnés.

2- Règles et méthodes comptables

Les présents comptes ont été établis conformément :

- Aux dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce ;
- Aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France : Le règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.1. Actif immobilisé

2.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Concession, solutions informatiques et brevets : 3 à 7 ans ;
- Matériel technique de télé-vigilance : 2 ou 3 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3,4 ou 5 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

2.1.2. Immobilisations financières

Il s'agit exclusivement des versements annuels effectués, dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort construction, sous forme de prêts sans intérêt d'une durée de 20 ans.

2.2. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances concernent uniquement l'activité de téléassistance.

2.3. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement cessibles à court terme, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie.

2.4. Comptes de régularisation actif

Les charges à payées au cours de l'exercice mais non imputables à ce dernier sont portées en charges constatées d'avance.

2.5. Capitaux propres

Le capital social s'élève à 1 236 209 euros et il est constitué de 992 142 actions d'une valeur nominal de 1,246 euros.

2.6. Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

2.7. Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement.

2.8. Comptes de régularisation passif

Les produits facturés au cours de l'exercice mais non imputables à ce dernier sont portés en produits constatés d'avance.

2.9. Engagement de retraite

Il n'y a plus d'effectif salarié depuis le 31 décembre 2022.

2.10. Intégration fiscale

SERENA est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe IMA SA.

3- Changement de méthode

3.1. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.2. Changement de méthode de présentation

Pas de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

4- Événements marquants depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

5- Note sur le bilan

Les éléments présentés ci-après sont exprimés en milliers d'euros.

5.1. Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

Nature	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Mise au Rebut	Cessions	Valeur brute fin d'exercice
Fonds commercial Autres postes d'immobilisations incorporelles	23				23
Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements, aménagements Matériel de bureau, informatique Matériel Télévigilance Mobilier					
Immobilisations en cours Prêts et autres immobilisations financières	123				123
Total	146				146

Amortissements des immobilisations

Nature	Montant Début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	7	3		10
Installations générales, agencements Matériel de bureau, informatique Matériel Télévigilance Mobilier				
Total	7	3		10

5.2. État des échéances des créances

Le total des créances brutes à la clôture de l'exercice s'élève à 318 K€.

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	12	12	
Autres créances clients	270	270	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	36	36	
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Personnel			
Fournisseurs avoirs à recevoir			
Fournisseurs débiteurs			
Groupe et associés			
Autres créances			
Total	318	318	

5.3. Produits à recevoir inclus dans les créances

Produits à recevoir et factures à établir	2024	2023
Fournisseurs, Avoir à recevoir		
Client factures à établir		
Produits à recevoir		
TOTAL	0	0

5.4. État des échéances des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 482 k€ en totalité à moins d'1 an.

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, -5 ans	Plus de 5 ans
Concours bancaires courants				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	404	404		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat, taxe sur la valeur ajoutée et autres impôts	52	52		
Groupe et associés	25	25		
Charges à payer				
Autres dettes et clients créditeurs	1	1		
Total	482	482		

5.5. Charges à payer intégrées dans les dettes

Charges à payer	2024	2023
<u>Dettes fournisseurs comptes rattachés</u>		
Factures à recevoir		
Provisions, factures à recevoir	198	170
<u>Dettes sur immobilisations</u>		
Factures fournisseur immobilisations à recevoir		
<u>Dettes fiscales et sociales</u>		
Dettes provisionnées congés payés		
Personnel, autres charges à payer		
Charges congés payés		
Charges sociales sur autres charges à payer		
Etat, charges à payer		1
<u>Autres dettes</u>		
Avoir à établir		
Charges à payer		
TOTAL	198	171

6- États des placements et de la trésorerie

6.1. Centralisation de trésorerie

Les éléments présentés ci-après sont exprimés en euros.

La centralisation de la trésorerie est une procédure qui consiste à faire remonter sur une même société, les encaissements et les décaissements affectant les comptes bancaires d'entités formant un groupe d'entreprises afin d'optimiser la gestion de la trésorerie.

Dans le Groupe IMA, c'est dans la société IMA SA que le compte centralisateur (ou compte pivot) est ouvert.

La position des soldes bancaires du 31 décembre 2024, apportés à la centralisation de la trésorerie, s'établit ainsi :

	Soldes bancaires apportés à la centralisation de la trésorerie
Banques	0 k€
Total	0 k€

La centralisation de trésorerie repose sur des mouvements effectifs de fonds entre le compte centralisateur et les comptes participants et génère par conséquent une relation de prêt/emprunt intragroupe nécessitant la mise en place d'une rémunération calculée sur le principe suivant : les avances portent intérêt au taux Ester -0,20 sur les positions créditrices (prêts) et Ester +0,20 sur les positions débitrices (emprunts) sans que le taux puisse devenir négatif conformément à la convention de trésorerie (le taux minimum pouvant être appliqué sera de 0).

Ces rémunérations ressortent comme suit pour l'exercice :

	Charges financières	Produits financiers
Exercice 2024	0 k€	0 k€

6.2. Placements

Du fait que l'ensemble de la trésorerie est centralisé dans IMA SA, SERENA ne dispose d'aucun placement. (cf. 6.1.).

6.3. Éléments concernant les entreprises liées

Les entreprises liées sont celles incluses dans le périmètre de consolidation de la société mère IMA SA. La société SERENA fait partie du Groupe IMA et réalise, de ce fait, des opérations avec les autres sociétés du Groupe (entreprises liées).

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2024

Aucune participation constatée sur l'exercice.

6.4. Opérations se rapportant à des entreprises liées

en k€	Montant concernant les entreprises	
Postes	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant)		
Créances clients et comptes rattachés	4	
Autres créances		
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	25	
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		

7- Informations complémentaires sur les autres postes du passif

7.1. Composition du capital social

Le capital social à la clôture de l'exercice s'élève à 1 236 209 € versés en totalité, représentant 992 142 actions.

Il est détenu à 100 % par IMA SA, 118 avenue de Paris – 79000 NIORT.

7.2. Mouvements des fonds propres et réserves

Tableau de variation des capitaux propres

Nature	31.12.2023	Affectation du résultat N-1	Mouvements Résultat N	31.12.2024
Capital	1 236			1 236
Écart réévaluations				
Réserve légale	30	-	-	30
Autres réserves	-	-	-	-
Report à nouveau créditeur	(516)	(131)	-	(647)
Résultat de l'exercice	(131)	131	74	74
TOTAL	619	0	74	693

7.3. Réévaluation au cours de l'exercice

Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice.

7.4 Provisions pour risques et charges

Aucune provision pour risques et charges sur l'exercice.

8- Autres informations sur les postes du bilan

Charges et produits constatés d'avance	2024	2023
<u>Charges/produits d'exploitation</u>		
Charges constatées d'avance	0	0
Produits constatés d'avance	0	0

9- Engagements hors bilan

Engagements donnés

Les engagements de retraite n'ont pas été constatés sous forme de provision. De même ces indemnités de fin de carrière n'ont pas été évaluées au 31/12/2024 car il n'y a plus d'effectif salarié depuis le 31/12/2022.

Engagements reçus

Aucun engagement reçu sur l'exercice.

10- Note sur le compte de résultat

10.1. Commissions

Dans le cadre de la commercialisation des produits de la société, un versement de commissions de vente est effectué aux partenaires. Au titre de l'exercice, le montant provisionné s'élève à 156 k€.

10.2. Ventilation du chiffre d'affaires

LIBELLES	2024	2023
Services à la personne		
Assistance		
Téléassistance	2 240	1 902
Autres		
TOTAL	2 240	1 902

10.3. Entrées et sorties du portefeuille

Néant.

10.4. Production immobilisée

La société n'a réalisé aucune production immobilisée sur l'exercice.

10.5. Ventilations des produits et charges de placement

Non applicable à la société.

10.6. Ventilations des charges de personnel

Libellés	2024	2023
Salaires	0	0
Charges sociales	0	0
Autres frais de personnel	0	0
Total	0	0

10.7. Proportion dans laquelle le résultat de l'exercice a été affecté par des dérogations aux principes généraux d'évaluation

Aucune dérogation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale n'a été pratiquée au cours de l'exercice.

10.8. Impôt sur les bénéfices – intégration fiscale

● Détermination du résultat fiscal

Résultat avant impôt société	99 K€
Réintégrations	0 K€
Déductions	0 K€
Résultat fiscal	99 K€
Subvention intégration fiscale	25 K€

Depuis l'exercice ouvert au 01/01/2012, la société SERENA est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe IMA SA.

En application de la convention d'intégration fiscale, SERENA a versé à IMA SA, au titre de l'exercice 2024 une somme de 25 K€ équivalente à la charge d'impôt supportée.

● Répartition impôt sur les bénéfices

Impôt sur résultat courant	25 K€
Impôt sur résultat exceptionnel	0 K€

● Intégration fiscale

La répartition de l'impôt au sein du groupe est la suivante :

Chaque société filiale verse à IMA SA, la société mère au titre de sa contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat ou sa plus-value à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement.

En cas de déficit ou de moins-value nette à long terme, chaque société filiale recevra à titre définitif de la société mère une subvention égale à l'économie d'impôt sur les sociétés procurée à cette dernière par la prise en compte de ce déficit ou de cette moins-value nette.

Les éléments de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont les suivants :

Impôt comptabilisé	:	25 k€
Impôt à payer	:	25 k€
Différence	:	0 k€
Impôt comptabilisé (avec intégration fiscale)	:	25 k€
Impôt sans intégration fiscale	:	25 k€
Différence	:	0 k€
Déficits reportables	:	Néant
Impôts sur les bénéfices 2024 : IS à 25% :		25 k€

● **Situation fiscale différée ou latente**

	Déductions - réintégrations fiscales			Impôt
	Début d'exercice	Variation	Fin d'exercice	
1. Décalage certains ou éventuels				
- Provisions non déductibles temporairement				
- Charges non déductibles temporairement				
- Plus-values latentes imposées	-			
- Moins- values latentes déduites	-			
- Ecart de conversion passif	-			
- Ecart de conversion actif	-			
- Plus- values en instance d'imposition	-			
- Moins- values en instance d'imposition	-			
Total				
2. Eléments à imputer				
- Amortissements différés	-	-	-	-
- Moins- values à long terme	-	-	-	-
3. Eléments de taxation éventuelle	-	-	-	-

10.9. Ventilation des charges et produits exceptionnels

Charges exceptionnelles	2024	2023
- Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés		
- Autres charges exceptionnelles	6	
Total	6	0

Produits exceptionnels	2024	2023
- Produits de cession des éléments d'actifs cédés		
- Autres produits exceptionnels	7	
Total	7	0

11- Autres informations

11.1. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale	IMA SA
Forme	SA à directoire et Conseil de surveillance
Siège social	118 Avenue de Paris - 79000 NIORT
Capital social	55 382 784 euros
Identifiant	RCS NIORT 320 281 025

11.2. Informations sur les dirigeants

Non applicable à la société.

11.3. Effectifs

Effectifs moyens (personnel salarié)	2024	2023
Cadres		
Agents de maîtrise		
Employés		
TOTAL	0	0

11.4. Information sur le crédit-bail

Au cours de l'exercice 2024, il n'y a eu aucun financement en crédit-bail.



NIORT

53 rue des Marais
CS 18421
79024 NIORT Cedex

Tél. : 05 49 32 49 01
email : groupey@groupey.fr

www.groupey.fr